

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 mars 2020

OBJET :

Modification d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n°9

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (CP), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

Par délibération du 26 mars 2018, le conseil municipal a procédé à la création d'une autorisation de programme portant sur la mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre (opération n°105), dont la répartition des crédits de paiement a été modifiée par une délibération du 16 décembre 2019 comme suit :

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
Chap. 20 - Etudes et insertions	11 073,00 €	69 521,05 €	8 481,65 €	89 075,70 €
Chap. 21 - Immob. corp.	13 603,20 €	656 596,90 €	48 781,96 €	718 982,06 €
	24 676,20 €	726 117,95 €	57 263,61 €	808 057,76 €

Les factures de travaux n'étant toujours pas parvenues à la collectivité, malgré les relances des services et de l'architecte en charge du suivi du chantier, il est proposé de revoir la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2019 et 2020, en y intégrant des crédits supplémentaires pour l'acquisition d'extincteurs et l'installation de panneaux signalétiques :

	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total AP
Chap. 20 - Etudes et insertions	11 073,00 €	32 379,65 €	17 690,25 €	61 142,90 €
Chap. 21 - Immob. corp.	13 603,20 €	555 155,73 €	181 441,69 €	750 200,62 €
	24 676,20 €	587 535,38 €	199 131,94 €	811 343,52 €

PROPOSITION

Sur avis de la Commission des Finances, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à la modification de l'autorisation de programme portant sur la mise en accessibilité de l'Ecole d'Application du Centre (op. 105) et d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessus.


Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2020 sont inscrits au budget primitif 2020.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et 1 abstention (M. LEINSTER) la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 5 mars 2020.

Pour Extrait

**Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	25
- Convocation du Conseil municipal le :	21 février 2020
- Convocation distribuée le :	21 février 2020
- Affichage du compte-rendu le :	6 mars 2020
- Affichage du procès-verbal le :	13 mars 2020

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSI, M. GONCALVES, M. HOFFER, M. Louis CAUSERO, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, MME DOLATA, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME Véronique SAGET à M. Pascal LAURENT
- M. Matthieu RIFF à MME Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- M. PROVIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire